

Commune de Gréalou

- - -

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 10 septembre 2020

Le jeudi 10 septembre 2020 à 20h30, se sont réunis les membres du Conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée le vendredi 4 septembre, conformément aux articles L. 5211-1 et 5211-2 du code des collectivités territoriales.

Etaient présents, les conseillers municipaux suivants :

M. Gille BELLIVIER, Mme Mélanie FAGES, Mme Mélanie FAYET, M. Jacques FOUCHER, M. Serge GALES, Mme Claudine LACROIX, M. Jean-Marc LACROIX, Mme Nathalie MASBOU, M. Emmanuel SAILLY, Mme Mathilde VÉDRUNE, M. Michel VÉDRUNE

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 11

Votants : 11

Accueil des participants

Michel VÉDRUNE

Michel VÉDRUNE ouvre la séance. Les points à l'ordre du jour sont rappelés.
Mélanie FAYET est nommée secrétaire de séance.

1. Approbation du Compte-rendu du dernier conseil municipal

Michel VÉDRUNE

- ✓ **Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité**

2. Participation aux frais de fonctionnement scolaire des communes extérieures

Michel VÉDRUNE

Michel VÉDRUNE explique que les frais de fonctionnement scolaire font l'objet d'un budget à part tous les ans pour calculer la participation des communes extérieures. Les dépenses comprennent l'électricité, l'eau, les produits d'entretien, l'informatique, l'abonnement téléphonique et Internet et les salaires et charges des 3 ATSEM (aides déduites). En 2020-2021 les aides sur le contrat d'une ATSEM ont diminuées, les dépenses par élève de maternelle sont donc plus importantes. Les dépenses par élèves et les participation demandées aux communes extérieures pour les années scolaires 2019-2020 et 2020-2021 figurent dans le tableau ci-après :

ANNEES SCOLAIRE	Dépenses / enfant en primaire	Participation demandée / enfant en primaire	Dépenses / enfant en maternelle	Participation demandée / enfant en maternelle
2019-2020	619 €	380 € €	1040 €	1000 €
2020-2021 (PREVISIONNEL)	652 €	450 € (proposition soumise au vote)	1 700 €	1 200 € (proposition soumise au vote)

Le nombre d'élèves de la commune de Carayac ayant diminué entre les années scolaires 2019-2020 et 2020-2021, les participations demandées ci-dessus n'entraîneraient qu'une augmentation de 50 € pour la commune.

- ✓ **Les participations indiquées pour l'année 2020-2021 dans le tableau ci-dessus sont validées à l'unanimité.**

3. Convention TE46 pour le diagnostic énergétique en vue des travaux sur le bâtiment de la Mairie et de l'école Michel VÉDRUNE

Michel VÉDRUNE rappelle que TE46 peut être maître d'œuvre des travaux communaux de rénovation énergétique, avec l'aide de Quercy énergie. Dans ce cadre, ils proposent par le biais d'une convention un diagnostic coûtant 400 € à la commune et remboursable en cas de réalisation des travaux.

- ✓ **La convention avec TE46 pour la réalisation du diagnostic est validée à l'unanimité.**

4. Commission locale d'Evaluation des Charges Transférées Nathalie MASBOU

Nathalie MASBOU, conseillère communautaire explique le rôle de cette Commission et indique que les conseillers communautaires y vont.

- ✓ **Nathalie MASBOU est désignée à l'unanimité représentante de la commune de Gréalou à la Commission locale d'Evaluation des Charges Transférées du Grand Figéac.**

5. Bail antenne relais Orange Michel VÉDRUNE

Michel VÉDRUNE indique qu'orange a validé un des sites d'implantation d'une antenne proposées par la mairie (Cf. compte-rendu de la réunion du 22/07) : celui du Mas de Pégourié, près du poteau électrique de Senil. Une location de 1 500 € /an sera versée à la commune pour cette antenne. Le site près du stade n'a pas été retenu. Par contre un troisième site va être étudié : au Cayre près du Château d'eau

- ✓ **La proposition d'Orange pour l'antenne relais du Mas de Pégourié est validée à l'unanimité.**

6. Convention Toilettes sèches

Jacques FOUCHER

Jacques FOUCHER propose de signer la convention avec le Grand Figeac en ajoutant la mention « sous réserve de conformité avec la réglementation.

- ✓ **La signature de la convention avec la mention supplémentaire est acceptée à l'unanimité.**

7. Création d'une Commission « Réhabilitation de bâtiments privés non occupés » Michel VÉDRUNE

Michel VÉDRUNE regrette que dans la commune certaines maisons soient inoccupées. Il cite le cas du bâtiment de l'ancien restaurant, en face de l'école. Il propose donc la création d'une commission « Réhabilitation de bâtiments privés non occupés ». Les personnes listées dans le tableau ci-dessous sont candidats pour être membres de cette commission.

Nom	Prénom	Poste
MASBOU	Nathalie	Responsable
FAGES	Mélanie	Membre
FAYET	Mélanie	Membre
LACROIX	Claudine	Membre
LACROIX	Jean-Marc	Membre
SAILLY	Emmanuel	Membre

- ✓ **La création et la composition de la commission « Réhabilitation de bâtiments privés non occupés » sont validées à l'unanimité.**

8. Formation du personnel

Michel VÉDRUNE

Afin que la salariée LASCROUX Marie puisse s'inscrire à un BAFA programmé le 17 octobre, une délibération est nécessaire pour le financement de cette formation (449€). Le financement de cette formation avait été décidé par l'ancien conseil municipal mais suite à la crise sanitaire liée au Coronavirus les formations avaient été annulées.

- ✓ **Le financement de la formation de Marie LASCROUX pour un montant de 449 € est accordé à l'unanimité.**

9. Rapports des différentes commissions et partenaires

Mélanie FAGES
Jacques FOUCHER

- **APE**

Mélanie FAGES, indique que son compagnon a remis en état le parc informatique de l'école. Il y a eu 1 073 € de dépenses pour cette remise en état. Olivier a indiqué qu'il faudrait prévoir de changer les ordinateurs tous les 3 ou 4 ans et qu'il est préférable de changer tous les ordinateurs d'une classe en même temps. Il faudrait donc provisionner une somme tous les ans.

Mélanie FAYET indique qu'il n'est peut-être pas nécessaire de racheter autant d'ordinateurs la prochaine fois.

Jacques FOUCHER indique qu'il a reçu un devis pour les stores intérieurs. Il s'élève à 1650 €. Il va faire d'autres demandes.

- **Petit Patrimoine**

Jacques FOUCHER propose de faire un inventaire du petit patrimoine de la commune, qu'il soit public ou privé. Claudine LACORIX propose de l'aider dans cette démarche. Mélanie FAYET propose de saisir les données sous forme d'une cartographie lorsque l'inventaire sera terminé.

- **Personnel**

Michel VÉDRUNE signale que GROUPAMA a fait une proposition d'assurance complémentaire pour la prise en charge du salaire du personnel communal en cas d'arrêt de travail. La prestation proposée couvre 2 mois et déduit 10 jours de carence. Il propose de ne pas donner suite à cette proposition. Les membres du Conseil Municipal sont d'accords.

- **Urbanisme**

Jacques FOUCHER indique que le Grand Figeac a transmis à la commune un dossier constituant le diagnostic du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) pour mise consultation libre par les habitants de Gréalou. Il y a une réunion de 8 octobre à Figeac au sujet du PLUi.

10. Informations et question diverses

Michel VÉDRUNE

- **Lotissement**

Michel VÉDRUNE indique que les lots 3 et 12 du lotissement ont été réservés. Il faut donc les retirer de l'annonce sur le bon coin.

- **Panneau affichage église**

Mathilde VÉDRUNE indique qu'elle n'a pas encore reçu de devis de la part de Gilles Rossignol. Elle va le relancer.

- **Aménagement RD**

Michel VÉDRUNE signale qu'un rendez-vous est prévu le lendemain avec le CAUE et le département au sujet du ralentisseur.

- **Site Internet**

Emmanuel SAILLY récapitule les solutions à disposition de la commune pour la réalisation et l'hébergement de son site Internet :

- Réalisation et hébergement par un professionnel. Exemples : devis de Créaquery à hauteur de 1 000 € pour la création + de 80 €/an pour l'hébergement / devis de Wee-City à hauteur de 2 500 € pour la création + de 100 €/an pour l'hébergement.
- Création en interne à l'aide d'un site dédié. Exemple Jimdo : 12 à 15 €/ an.

Les membres du conseil municipal choisissent à la majorité la création en interne. Emmanuel SAILLY se charge de construire le site.

- **Défibrillateur**

Gille BELLIVIER a demandé à la SARL Cœur Vaillant des devis pour l'entretien du défibrillateur de la salle des fêtes. SARL Cœur Vaillant lui a proposé 2 options :

- changement des défibrillateurs SCHILLER par un défibrillateur HEARTSINE (coût : 1260 €) puis contrat d'entretien à 246 € par an ;
- conservation du défibrillateur SCHILLER entraînant une obligation du changement de pile tous les 4 ans par l'entreprise SCHILLER directement. L'entretien par SCHILLER est facturé 118€80/an non compris les consommables pour une durée de trois ans et 753€ pour remise en état de l'appareil si tout à remplacer.

Monsieur le Maire fixe la date de la prochaine réunion du Conseil Municipal : le jeudi 22 octobre à 20h30, à cantine de l'école.

Il clôt la séance.

A Gréalou, le 4 octobre 2020.

La secrétaire de séance :
Mélanie FAYET